

bulletin municipal

SEPTEMBRE OCTOBRE 1978

Dans ce numéro :

Avec vous
le budget 1979
à livres ouverts



SOMMAIRE

- Editorial p. 3
- Budget / Finances p. 4-6
- Scolaire p. 7
- Culture p. 8
- Instantanés p. 9
- Renseignem. pratiques p. 10
- En cas d'urgence p. 11

MONTATAIRE

DANIEL MERLENT
JOAILLIER - ARTISAN - FABRICANT
pièces de commandes -
60, rue de la République - 60160 MONTATAIRE
Tél. 425.60.36

CAFÉ DES SPORTIFS

chez Serge

8, P. Auguste-Génie - MONTATAIRE Tél : 425.64.86
Tous les Résultats Sportifs

Rédaction - publication - diffusion :
Mairie de Montataire

Maquette - Composition :

S.A.R.L. Oise-Avenir, 2 rue M. Berteaux CREIL

Nouvelle série - Directeur de publication :
Maurice BAMBIER

Supplément au «Travailleur de la Région

Creilloise» n° 50 - Septembre - Octobre 1978

N° Commission paritaire : 52 362 -

Dépôt légal n° 5 507

AMBULANCES de MONTATAIRE

J. PROVIN

AU

CONFORT

du

MALADE

TEL. 425.79.71

jour et nuit

5 ambulances

toutes

distances



vente et location de matériel para-médical
oxygène à domicile 24/24

CANNES - BÉQUILLES - ASPIRATEURS -
MATELAS ANTI-ESCARRES - SOULÈVE MALADE -
CHAISES PERCÉES - FAUTEUILS ROULANTS - etc...

Magasin et bureau 57 bis rue de la République MONTATAIRE

BRASSERIE DE MONTATAIRE

Bières - Cidres - Limonades - Sodas - Sirops

Jus de fruits - Eaux minérales

ETS DROUIN

MONTATAIRE

Tél. 425.06.23

3, rue de Condé, 3

**ENTREPRISE DE PEINTURE
ET VITRERIE**

B. CHAUVEAU

16, Place Auguste Génie

60160 MONTATAIRE

Tél. 425.57.60

~ Droguerie - Papiers Peints

~ Décors - Lettres

~ Balatum - Tapiflex

~ Peinture Industrielle

ROSA *coiffure*



9, Rue de la République

MONTATAIRE

tél. 425.62.28

éditorial



Au centre Robert Trin

APPEL A LA VIGILANCE DE TOUS

L'année 1978 va mettre à nouveau les Communes à l'ordre du jour.

On nous annonce en effet, pour l'automne, un projet de loi du Gouvernement, tendant à une réforme des Collectivités locales. D'ores et déjà on nous dit que le but poursuivi serait de leur donner plus d'autonomie par rapport à l'Etat.

Cet objectif est évidemment fort louable.

Les Conseils Municipaux ne cessent de réclamer cela depuis de nombreuses années sans avoir jamais été entendus.

Mais il n'est pas question de se satisfaire de mots ou de déclarations d'intention.

Plus encore, il serait inacceptable que, sous couvert d'une prétendue autonomie, les Communes soient chargées de responsabilités supplémentaires au lieu et place de l'Etat, sans recevoir en même temps, les moyens nécessaires et notamment financiers à leur accomplissement.

Extension des pouvoirs et des responsabilités des Communes, oui, mais avec les moyens correspondants.

Or, telle n'est pas présentement, la tendance.

Actuellement, l'Etat se dégage de plus en plus et transfère autoritairement aux Communes des charges, donc des dépenses, qui lui incombent et il leur laisse le soin de trouver les financements correspondants, essentiellement par l'augmentation de la fiscalité locale.

Pour beaucoup de familles, le paiement des impôts «locaux» va les contraindre à de nouveaux sacrifices. Aux impôts «locaux» ne faut-il pas ajouter l'impôt sur le revenu, qui devient chaque année plus lourd à supporter?

Il s'agit là du vrai scandale des impôts «locaux» dont le Gouvernement porte l'entière responsabilité. Ce scandale a plusieurs têtes : la TVA, le transfert de charges, l'inflation, la désindustrialisation.

La TVA contribue gravement à l'augmentation des impôts «locaux». En effet, la Commune, comme vous, doit acquitter cette taxe. Elle représente en moyenne 17 % de hausse sur tous les achats; 17 % qui vont directement dans les caisses de l'Etat... ou dans celles des grandes sociétés comme Peugeot, Usinor, Dassault...

Cette année, le Conseil municipal a limité l'augmentation des recettes fiscales à 10 % par rapport à 1977. Du fait de la répartition départementale déterminée par la Loi, ces 10 % risquent de se retrouver 20 à 25 % sur les «feuilles jaunes».

Des subventions d'Etat officiellement promises et décidées ne sont pas versées.

Enfin, le Gouvernement veut de nouveau réformer la taxe professionnelle pour tenter d'en diminuer la part de la grande industrie, ce qui aurait pour répercussion, d'augmenter la taxe des petites activités commerciales et artisanales, ainsi que la taxe d'habitation.

Il s'avère donc que la vigilance de tous va être requise pour faire échec à toute tentative d'aggravation de la situation actuelle, et pour obtenir, au contraire, une véritable démocratisation et une réelle autonomie des Communes.

Robert TRIN
Maire de MONTATAIRE

Nous remercions les annonceurs publicitaires qui permettent le financement de ce bulletin.

La nouvelle périodicité de celui-ci ne permet plus que tous les annonceurs paraissent en même temps dans nos colonnes.

Néanmoins, que tous soient assurés ici que nous recherchons toujours une équitable répartition de l'espace publicitaire dans l'intérêt commun bien compris.

les comptes de votre ville «à livres ouverts»

A l'heure de la chute des «feuilles jaunes» pour 1978, il est déjà urgent de se préoccuper de la préparation et de l'établissement du budget primitif 1979.

Ce document, pour la prévision des recettes et des dépenses pour l'année prochaine, ce doit être le reflet de la politique municipale. Elus sur une liste d'union de la gauche pour le progrès social et l'extension de la démocratie, les Conseillers municipaux de Montataire se doivent de prendre en compte, au plus juste, toutes les aspirations et tous les besoins de la population de la Ville.

Au plan financier, un premier écueil de taille apparaît : la politique gouvernementale. L'austérité pour les travailleurs et les couches laborieuses prônée par MM. Barré et consorts, est aussi la règle pour les Collectivités locales. Le sens réel de la réforme de la fiscalité proposée par M. Bonnet et les siens, réside surtout dans la possibilité de pomper encore davantage dans le porte-monnaie des ménages modestes, par l'intermédiaire de la taxe d'habitation. En effet, les Conseils municipaux vont être libres de fixer la répartition des quatre contributions (foncière non bâtie, foncière bâtie, taxe d'habitation et taxe professionnelle), mais le gouvernement se réserve le droit de fixer le plafond de cette dernière.

Quand on sait qu'il s'agit de l'ancienne patente payée par les industriels et commerçants, mais surtout par les premiers à Montataire, on comprendra que la liberté en 1979, ce sera surtout la possibilité d'augmenter les impôts des ménages.

En somme, M. Barre pense que le Conseil Municipal de Montataire doit prendre à sa charge la répartition de l'austérité pour qu'il puisse continuer à distribuer ses cadeaux aux monopoles et multinationales à base française, ainsi qu'il vient encore de le faire par le plan gouvernemental de la sidérurgie.

Dans sa réunion du 29 septembre, votre Conseil Municipal a exprimé que telles n'étaient point son appréciation et sa volonté.

Seul le développement de la consommation intérieure pourra redonner vie au secteur économique de la France. Quand les travailleurs et l'ensemble des couches laborieuses pourront réaliser leurs besoins immédiats et souvent pressants, il est certain que l'emploi sera meilleur et le chômage reculera. Quand les communes, les collectivités locales pourront réaliser les structures et services nécessaires à la population, les queues seront beaucoup moins longues aux portes des Agences pour l'Emploi.

Que Monsieur Barre ne brandisse pas l'épouvantail des dépenses inutiles comme il l'a déjà fait. A l'heure actuelle, l'Etat ristourne aux Collectivités locales environ 21 % des impôts directs et indirects perçus. S'il en donnait 35 %, les choses seraient largement facilitées pour les magistrats municipaux.

Il n'est qu'à jeter un œil sur le budget primitif 1978 pour s'en convaincre.

LE BUDGET PRIMITIF

Il a été voté en début d'année en équilibre recettes et dépenses pour un total de 24 711 720 F (plus de 2 milliards d'anciens francs).

La recette la plus importante est la masse fiscale pour 15 608 469 F, se répartissant à peu près ainsi :

- 11 278 679 F pour la taxe professionnelle (ancienne patente)
- 2 370 926 F pour la taxe foncière propriétés bâties
- 1 883 942 F pour la taxe d'habitation (ancienne contribution mobilière)
- 74 922 F pour la taxe foncière propriétés non bâties.

Les chiffres ci-dessus montrent l'importance du projet du pouvoir qui veut prendre une partie de la taxe professionnelle pour un fonds de péréquation, cette partie soutirée devant être comblée surtout par la taxe d'habitation.

Le tableau ci-dessous permettra d'apprécier le point de réalisation du budget 1978 au 30 septembre de cette année.

PRINCIPALES RECETTES ENCAISSÉES AU 30.9.78

• Taxe additionnelle droits d'enregistrement	108 098,28
• VRTS	2 193 975,00
• Centimes	11 946 761,00
• Taxe locale d'équipement	116 263,97
• Taxe sur les débits de boissons	31 778,60
• Taxe sur les spectacles	24 876,00
• Emprunt pour travaux de voirie	1 200 000,00
• Emprunt pour réfectoire cantine	1 000 000,00
TOTAL	16 621 752,85

PRINCIPALES DÉPENSES EFFECTUÉES AU 30.9.78

• Amélioration de divers bâtiments	113 305,45
• Grosses réparations de la voirie	297 452,29
• Constructions neuves de réfectoires	129 762,04
• Travaux pour amélioration du stade	185 116,09
• Acquisition d'une benne	223 146,00
• Remboursement des emprunts : capital	950 095,63
• Intérêts	1 536 736,84
• Dépenses personnel permanent du 30.9.78	6 707 375,34
• Dépenses pour l'entretien des bâtiments	1 474 108,79
• Entretien de la voirie	524 716,29
• Dépenses pour les écoles	442 373,61
• Cantines, centres aérés, ramassage scolaire	1 025 902,34
• Sport, culture, bibliothèque	330 094,32
• Services sociaux, crèche	164 504,05
• Contingent d'aide social versé au 30.9.78	798 457,00
TOTAL	14 903 146,08

Budget 1979

Quelques remarques sont à faire :

1°) Toutes les dépenses — en particulier d'investissement — ne sont pas réglées parce que les travaux ne sont pas terminés ou sont seulement amorcés (cuisine de la cantine, restaurants scolaires, voirie,...) Malgré cela, l'Etat a déjà empoché, ce 30 septembre, la bagatelle de 536.907,83 F lourds !

2°) Dans ces dépenses, on cherchera ces fameuses «dépenses communales inconsidérées» dont parlait M. Barre, le 24 août 1978 dans l'Yonne. Nous sommes prêts à fournir à quiconque le réclamerait le détail des sommes qui sont ici publiées.

3°) Dans les petits tableaux, concernant 1977, et que vous trouverez à travers ce bulletin, chacun pourra apprécier les dépenses de services rendus à la population. M. Barre souhaiterait que chacun les paie en entier. En comptant avec les tarifs réclamés aux usagers, il est facile de compter ce que cela représenterait.

4°) A la lumière de ces chiffres, il est facile de comprendre qu'en limitant l'augmentation de la masse fiscale, le Conseil Municipal a voté en 1978, un budget ne permettant pas de répondre aux besoins de la population.

ET LE BUDGET 1979 ?

Nous restons convaincus que l'augmentation des impôts «locaux» ne peut atteindre des pourcentages inconsidérés. Les ressources des familles de Montataire ne le permettraient pas.

Cependant, les besoins existent, certains sont criants. Un seul moyen pour obtenir et pour faire mieux qu'en 1978 : l'ACTION, LA LUTTE DE TOUTE LA POPULATION.

Le 29 septembre dernier, le Conseil municipal a décidé :

1°) De créer, à partir des commissions municipales, des groupes de travail chargés d'étudier, de répertorier, de chiffrer les projets d'investissement répondant aux besoins existants.

2°) D'informer davantage et plus rapidement la population sur les péripéties de la préparation du budget 1979. Ce bulletin municipal est le démarrage. Il sera suivi d'autres initiatives.

3°) De réunir certaines couches de la population, soit par quartier, soit par centre de motivation. Vous serez donc invités à une suite de réunions exploratoires, non pour écouter, mais pour participer.

4°) De faire de la réunion du Conseil municipal qui votera le budget, une assemblée exceptionnelle liant les élus et la population.

Nous restons fidèles au Contrat municipal de mars 1977. Nous voulons toujours plus de démocratie, plus de participation dans notre Ville.

De nombreux exemples de l'actualité prouvent que seule l'action est payante.

Nous comprenons bien que vous êtes impatients d'avoir une piscine, un centre aéré, des rues en meilleur état, une ville plus agréable, avec des espaces verts pour pouvoir vivre mieux chez vous. La politique d'austérité du pouvoir actuel finit par vous le refuser.

Mais nous savons que ce pouvoir peut reculer. C'est à cette lutte que nous vous appelons pour qu'il fasse bon vivre à Montataire.

Félix GAMBIER
Adjoint au Maire

Faisons les comptes...

EN 1977

SOIT :

- une famille
- deux enfants ← primaire
← secondaire
- habitant un F 4 à la Cité des Martinets
- Revenu : 4 000 F

Impôts «locaux»..... 920 F

La Commune PERÇOIT

La Commune VERSE

Cantine	1 950
Centre aéré	760
Livres pour le secondaire	50
Prix de revient école primaire	1 600
(Fournitures, entretien, etc...)	

La Famille PAYE

.....	600 F
.....	20 F
.....	0 F
.....	0 F

580 F

4 360 F

620 F

COMPAREZ VOUS-MÊME !

25 ANNÉES AU SERVICE DE LA COMMUNE

PIERRE TAQUET N'EST PLUS

Pierre TAQUET, employé de la ville de Montataire de 1953 à 1978, et retraité depuis le 1^{er} avril de cette année, n'est plus. Ses obsèques ont eu lieu le 18 octobre.

Son activité au Service Technique de notre Municipalité a énormément contribué au développement de la commune, au service de la population.

Le Conseil Municipal, le personnel communal, expriment leur vif chagrin et leurs sincères condoléances à la famille de Pierre TAQUET.

JEUNESSE

Depuis le 11 octobre, le Centre Aéré du mercredi fonctionne TOUTE LA JOURNÉE de 9 à 17 h pour les enfants de 7 à 14 ans, et est suivi d'une garderie jusqu'à 18 heures.

Inscriptions :

Au service scolaire, groupe E. Léveillé, et le mercredi matin à 9 heures au Petit Château.



Photos de la couverture :

• M. TRIN remet la médaille d'argent de la Famille Française, à Madame LELEU Simone.

• Au Petit Château, Centre Aéré été 1978

Droguerie - Quincaillerie - Ménager - Electro-Ménager
Le spécialiste pour l'agencement et le confort de votre foyer

A L'ARC-EN-CIEL

3 pl. Franklin Roosevelt Creil Plateau, 5, pl. A. Génie. Montataire

Dans un tableau comparé des budgets communaux de notre région, publié par le Ministère de l'Intérieur, et repris dans la presse locale, il est indiqué que la pression fiscale PAR HABITANT à Montataire, se monte à 1 185 F. Présenté ainsi, ce chiffre veut tout dire et né rien dire.

Car il faut savoir qu'il englobe sous la rubrique «habitant» une entreprise comme Usinor... Drôle d'«habitant» quand même...

Et justement, à Montataire, ce sont les industriels, notamment, qui paient le plus fort pourcentage des impôts «locaux» : 856 F sur les 1 185 du total, soit 72 % (c'est ce qu'on appelle la taxe professionnelle).

Les ménages — les voilà nos habitants — entrent pour 143 F dans ce total, soit 12 % (c'est la taxe d'habitation).

Le reste se répartit entre les deux autres taxes.

La vérité ne sort pas spontanément des nombres. Surtout que, pour autant, la commune de Montataire n'est pas riche. Faute de moyens, la majorité des besoins collectifs de la population ne peuvent encore être satisfaits.

Seule une répartition plus juste de la masse fiscale nationale entre l'Etat et la commune, peut résoudre les problèmes des collectivités locales; de Montataire comme des autres.

SPORT

CONSTRUCTION D'UN 4^e COURT DE TENNIS

Le Club local de tennis s'est fortement développé depuis quelques années et un besoin de court supplémentaire était évident.

Dans l'état actuel des finances municipales, il était impossible que cette réalisation se fasse rapidement à seule charge de la Commune, et c'est sur proposition du Comité Directeur du Tennis Club Montatairien qu'il a été convenu un plan de financement se décomposant ainsi :

- à la charge du club :

Autofinancement : 25 000 F
soit 75 000 F

Emprunt bancaire : 50 000 F

- A charge de la Municipalité :

Fourniture des terrains
Autofinancement 52 500 F

- Cout total de l'installation : 127 500 Francs

Il est bien évident qu'après accord des deux parties, cette réalisation restera pleine et entière propriété de la Commune.

**VIVIANE COIFFURE
PARFUMERIE GADGETS**



PERRUQUES

POSTICHES

1 bis place A. Génie MONTATAIRE Tél.425.73.57

école

OPÉRATION PORTES OUVERTES POUR LA NOUVELLE CUISINE

Monsieur BEULLAC claironnait, aux premiers jours de la rentrée scolaire : «**Pas de difficultés majeures, dans l'ensemble, c'est une rentrée calme.**»

La réalité a vite fait de démentir ces propos tranquilisants.

Si l'on constate une stagnation, voire une baisse, de la démographie, y compris à MONTATAIRE, cela ne règle en rien le manque de maîtres (dont par ailleurs beaucoup sont au chômage), le manque d'écoles, les difficultés des familles et de la Municipalité.

QUELLE EST DONC LA SITUATION A MONTATAIRE ?

2 500 enfants, répartis dans 14 établissements. Ce jour-là les élus communistes de la Commission scolaire en ont fait le tour. Ils ont pu constater qu'il y avait encore quelques classes chargées en primaires (CM1 et CM2).

Quant à la maternelle, si la loi prévoit la scolarité à 2 ans, nous en sommes toujours à 3 ans, les enfants de 2 ans étant sur les listes d'attente.

Nous avons pu voir aussi, que de nombreuses familles ont fait des sacrifices pour habiller, chausser leurs enfants, acheter ou racheter le sac d'école, sans que ce soit de bonne qualité, le manque de moyens financiers se faisant sentir.

D'autant qu'elles ont subi ces derniers mois, une série de hausses qui touchent les produits alimentaires, les transports, les loyers, les impôts...

Mais quelle aurait été la situation des familles si la Municipalité ne faisait pas des efforts pour assurer la gratuité des fournitures scolaires ? Ainsi, pour chaque enfant de maternelle et de primaire (800 et 1 700), une somme est allouée, ce qui permet aux chefs d'établissements, aux enseignants, d'avoir le matériel nécessaire (câhiers, crayons, livres...)

De même, des livres achetés par la Municipalité sont prêtés gratuitement pour l'enseignement du deuxième degré (à partir de la seconde) et pour les 3 années de formation technique.

La rentrée scolaire coûte donc cher aux familles et aux communes. Nous sommes loin de la gratuité scolaire que la loi affirme depuis 100 ans. Aucune mesure sérieuse n'est prise par le gouvernement. Il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler que les allocations familiales accusent un retard de 50 % par rapport à l'évolution des salaires depuis 1957.

L'allocation de rentrée scolaire, versée par les caisses et portée, cette année, à 170 francs, outre son insuffisance, ne touche que peu de familles (enfants de 6 à 16 ans). D'autre part, les boursiers diminuent.

La politique suivie à l'heure actuelle, ne fait qu'accentuer la sélection par l'argent. Ainsi, les enfants d'ouvriers sont les plus touchés par les abandons scolaires entre la 6^e et la seconde (ce qui est, hélas, le cas à Montataire).

On est donc loin de l'égalité face aux exigences de la scolarité, égalité qui passe par l'amélioration des conditions de vie et de travail des familles les plus modestes.

Cela dit, nous préparons le budget 1979, et nous avons à cœur de poursuivre notre politique scolaire municipale, que ce soit pour les équipements ou le fonctionnement. D'ailleurs, très prochainement, nous disposerons d'une nouvelle cuisine à Jacques Decour, si ce n'est déjà fait, à la parution de ce bulletin. Là encore, les dépenses sont importantes, y compris pour assurer la confection des repas. Et il y a une différence entre le prix que paient les familles et le prix de revient réel d'un repas.

D'autre part, il est tenu compte des ressources des familles par l'application d'un barème dégressif permettant aux enfants de conditions modestes de manger à la cantine, surtout que pour beaucoup, c'est le seul repas de la journée.

Cette nouvelle cuisine sera l'occasion de faire une opération portes ouvertes et de parler des besoins, de voir les transferts de charges de l'Etat sur les communes, enfin de discuter de la préparation de VOTRE budget.

Claude COUALLIER Adjoint au Maire

Boucherie nouvelle
DESHAYES René

24 rue de la République

MONTATAIRE

Tél.425.57.46

Graines - Oignons - Fleurs

MA MAISON - MON JARDIN

Ets NOYELLE S.A.

37 rue de la République - Tél. 425.71.07
MONTATAIRE

Papiers peints et Peintures - Couvre sols

Culture

SAMEDI 4 NOVEMBRE

15 h et 21 h
Palace

CINÉMA «LARZAC»

La lutte des paysans pour sauvegarder la vie agricole sur le plateau du Larzac.

MERCREDI 15 NOVEMBRE

15 h
Palace
Réservation :
Service Culturel
94, rue J. Jaurès

THÉÂTRE POUR ENFANTS

«LE MAGICIEN DES COULEURS»

par la Compagnie J. Ruest

l'histoire : c'était à l'époque où les couleurs n'existaient pas. Tout était gris. Un magicien, au cours de ses expériences, découvre les trois couleurs... **La mise en scène** est basée sur une imagerie de livre d'enfants. Sur une relation étroite de l'acteur et de la marionnette.

SAMEDI 2 DÉCEMBRE

au

MERCREDI 6 DÉCEMBRE

Salle de la Libération

JOURNÉES DU LIVRE

- EXPO - VENTE DE LIVRES

- EXPOSITIONS : **«Le Vieux Montataire»** des cartes postales qui feront revivre certains quartiers de Montataire.

- **«France Noire»** reportage photographique sur la catastrophe de l'Amoco Cadiz.

SAMEDI 2 DÉCEMBRE

20 h 30

Salle de la Libération

SOIREE - CHANSON

avec **Serge KERVAL**

Serge Kerval a été un des premiers à prendre une guitare pour dépoussiérer et redonner vie aux ballades françaises oubliées.

Jean BAURY

Des colères, mais on retrouve très vite le sourire chez Jean Baur.

Patrick BRUGEVIN et Daniel MULLOT

«La chanson et l'art en général, font partie des moyens dont nous disposons pour transformer la société. Nous y voyons cependant plusieurs conditions; il doit être inspiré par la réalité, sa pratique doit être accessible à tous, les artistes ne doivent pas être retirés dans une tour d'ivoire, mais participer à la vie sociale». Brugevin et Mullot

(des billets à tarif réduit (10 francs) sont en vente actuellement au Service Culturel)

DIMANCHE 3 DÉCEMBRE

15 h

Salle de la Libération

DÉBAT : «Voyages et aventures en Ecologie»

avec la participation de **Catherine CLAUDE**

Ecrivain, Catherine Claude a une production très diversifiée. Elle a notamment publié divers romans, ainsi qu'une étude sur Rabelais. Elle a collaboré à la Nouvelle Critique, France Nouvelle et à Europe.

MARDI 5 DÉCEMBRE

20 h 30

Salle de la Libération

CINÉ-DÉBAT 'Un film réalisé par le «Club Ciné Amateur» de Montataire montrera que, de l'avis de la population de notre région, l'emploi abusif de produits chimiques et artificiels, le bruit, la pollution des rivières, venaient en tête des nuisances modernes.

Avec **Jean-Charles DUBART**, collaborateur à la revue «Economie et Politique», nous essaierons de faire le point sur ces questions.

MERCREDI 6 DÉCEMBRE

15 h

Palace

SPECTACLE POUR ENFANTS (6 à 12 ans)

CHANTEFABLES ET CHANTEFLEURS de Robert Desnos.

Poèmes dits et chantés par **Amélie PREVOST** et **Stéphane VELINSKI**.

Un brillant 5^e tournoi international «Junior-Espoir» à Montataire

Incontestablement, la dernière édition d'août 1978 a pris une ampleur nouvelle, tant au niveau sportif, qu'à celui du succès populaire.

L'époque à laquelle le tournoi a eu lieu nous assure la participation d'équipes de haut niveau, difficiles à obtenir en cours d'année sportive.

Les équipes étant très proches l'une de l'autre, mis à part celle de Chaux-de-Fonds (seule équipe «amateur» du lot), il fallait bien un vainqueur malgré tout, et l'on peut affirmer que l'AS MONACO, en l'occurrence, n'aura nullement usurpé ce premier prix.

D'ores et déjà, la préparation de la 6^e division va bon train, et il est presque assuré qu'elle sera encore supérieure à celle de cette année.

En effet, la venue de sélections nationales (France et Maroc), ainsi que celle d'une équipe de la Fédération de Russie (Dynamo

ou Torpédo Moscou) est quasiment assurée. Lorsque nous y aurons ajouté Monaco (vainqueur 1978) PSV EINDHOVEN, Levsky Sofia, Valenciennes, Wisla Cracovie, Bétis Séville, Benfica, ces clubs ayant tous refait acte de candidature, avec le retour également d'Anderlecht et un nouveau comme la Lazio de Rome, nous pouvons espérer pour 1979, un autre excellent tournoi qui, plus que cette année encore, aura l'avantage de bénéficier de toute l'aide possible de la Fédération Française de Football. Celle-ci aura inscrit notre épreuve au calendrier national, ce qui, incontestablement, peut faire augurer de beaux lendemains, faisant de MONTATAIRE, l'un des pôles d'attraction du football de jeunes.

Jean-Pierre BESSON

Adjoint au Maire

Madame AVELINE

Laine - Layette -

39, rue de la République

MONTATAIRE - Tél. 425.48.83

**LA RÉCUPÉRATION
DE L'OISE**

9, Place Auguste Génie, 9
MONTATAIRE - Tél. (4) 425.60.86

VOIRIE QUALITÉ DE LA VIE

• Ainsi que le précédent bulletin l'avait annoncé, les travaux de réfection de la rue Voltaire ont été effectués. Voilà qui a profondément satisfait les riverains et les utilisateurs de cette artère au nom prestigieux.

• Afin d'empêcher la formation de «bouchons» automobiles place de la mairie, un sens interdit a été mis en place, rue H. Rodier, dans la direction Nord-Sud.

Il s'agit d'une expérience, et la Municipalité est absolument disposée à écouter les remarques et les suggestions des utilisateurs à ce propos. Ecrivez en mairie, ou bien utilisez une des boîtes «Dialoguez avec la Municipalité».

• Les habitants de la zone pavillonnaire, dans le secteur de la rue R. Dédicourt - rue L. Dondeyne, ont demandé la pose d'une boîte à lettres sur leur territoire.

Satisfaction leur a été donnée, et la fameuse «boîte jaune» PTT est apparue à l'angle de l'avenue A. France et de la rue L. Dondeyne.

RELATIONS PUBLIQUES

• Pour améliorer encore l'accueil des habitants dans les locaux de la mairie, une hôtesse se tient désormais dans le hall d'entrée, afin de diriger les administrés vers les différents services et leur donner un certain nombre de renseignements.

Gageons que sa compétence et sa gentillesse ne tarderont pas à assurer l'adhésion de tous à cette mesure, qui va dans le sens de la gestion humaine que nous pratiquons pour notre ville.

• Un certain nombre de boîtes «Dialoguez avec la Municipalité» ont été réparties à travers la ville.

Des lettres (réponses aux questionnaires, remarques, suggestions...) nous sont parvenues par cet intermédiaire.

Nous répondrons à plusieurs d'entre elles en ouvrant un «courrier des lecteurs» dans notre prochain numéro.

ETAT CIVIL

• En vue des élections 1979, le Maire de Montataire rappelle à tous les habitants de la Commune de venir se faire inscrire sur la liste électorale.

Il invite toutes les personnes qui auraient à faire procéder à des rectifications sur leur carte (changement d'état civil, d'adresse...) à les signaler en Mairie, bureau de l'Administration générale.

Au Saphir Bleu



HORLOGERIE-BIJOUTERIE-CADEAUX

J. WOMMELSDORF

rue de la République-MONTATAIRE

• Jusqu'à une période récente, le service scolaire de la municipalité ouvrait ses portes au public l'après midi jusqu'à 16 heures.

Un certain nombre d'habitants se sont adressés à la Mairie, en souhaitant que l'heure de fermeture soit repoussée, afin que le Service soit accessible, notamment après la sortie des entreprises.

Encore une fois, le caractère humain de notre gestion implique, de manière primordiale, la satisfaction des besoins des usagers du service public.

Ainsi, excepté le mercredi, le Service scolaire sera désormais, ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 17 h 45. Le samedi, sans changement, de 8 h à 12 h.

SPORTS

• Le Montataire Athlétic Club vient de réaliser une belle performance. Huit de ses athlètes viennent de figurer à la finale du championnat de France UFOLEP minimes, par équipes. C'était le 1^{er} octobre.

A noter que c'est le Conseil Municipal du 29 septembre dernier qui, en votant une subvention exceptionnelle de 1 000 F, a permis à ces jeunes sportifs de se déplacer sur le lieu de la finale.

En effet, le Ministère de la Jeunesse et des Sports a refusé toute aide. Dans une motion, le Conseil Municipal exprime son indignation devant cette attitude qui compromet l'épanouissement et l'expression des jeunes talents, et qui transfère une nouvelle fois une charge supplémentaire sur la commune, surtout sans octroyer les ressources correspondantes.

CIMETIÈRE

• Un gardien a été nommé par la Municipalité. Il s'agit de Monsieur Jean-Louis PORTIER, demeurant 20 rue de l'Eglise.

Désormais, c'est à lui que vous devrez vous adresser pour toutes les questions relatives au cimetière.

Renseignements pratiques

EN CAS D'URGENCE (AJOUT)

TAXIS :

- MOTTE
- LEGAY

Tél. 455.47.42

Tél. 425.58.11

Cadeaux - Jouets -

Mme BONNET

Au Caprice

44, rue de la République

60160 MONTATAIRE - R.C. Senlis 70 A 10

renseignements pratiques

LES PERMANENCES DE VOS ÉLUS

Monsieur Robert TRIN Maire, tous les jours de 11 à 12 heures et sur rendez-vous.

Messieurs et Mesdames les Adjointes et Conseillers : sur rendez-vous.

PERMANENCES DE Mmes et MM les Adjointes au Maire
Bureau des Adjointes (sous-sol mairie)

M. BROCHOT, le 1^{er} samedi de chaque mois de 10 h 30 à 12 h 00.

Mme CLAUDY, le 1^{er} vendredi de chaque mois de 17 h 30 à 18 h 30.

M. HACHE, le 4^e vendredi de chaque mois de 17 h 00 à 19 h 00.

M. COUALLIER, le 2^e mercredi de chaque mois de 17 h 15 à 18 h 30.

Mme LENNE, le 2^e lundi de chaque mois de 15 h 00 à 16 h 30.

M. GAMBIER, le 1^{er} jeudi de chaque mois de 17 h 00 à 19 h 00.

M. LARTIGUE, le 2^e vendredi de chaque mois de 17 h 15 à 19 h 00.

M. BESSON, le 1^{er} lundi de chaque mois de 11 h 00 à 12 h 00.

Mmes et MM. les Adjointes reçoivent également sur rendez-vous.

LES PRINCIPAUX SERVICES MUNICIPAUX

Hôtel de Ville - Tél. 425.57.07

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 45, vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30, samedi de 9 h à 12 h.

Services techniques municipaux-rue A. Ginisti-Tél. 425.53.04
Lundi à vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, Samedi de 8 h à 12 h 00.

CENTRE MEDICO-SOCIAL MARCEL-CACHIN
31, rue de la République

La protection maternelle et infantile - Tél. 425.56.41

Consultations du nourrisson : les mardi, vendredi de 9 h 00 à 11 h 30.

Consultations prénatales, prénuptiales, examens de nourriche, contraception : les lundi de 13 h 30 à 17 h 30.

Vaccinations - Tél. 425.75.31

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h, sauf le vendredi 17 h 30, le samedi de 8 h 30 à 12 h 00.

Centre de soins - Tél. 425.75.31

Ouverture de bureau : du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 9 h, 11 h 00 à 12 h 00, 16 h 30 à 18 h 00, samedi de 8 h 00 à 9 h 00, 11 h 00 à 12 h 00.

Service municipal - bureau d'aide social, 2, rue Armand-Desnosse - Tél. 425.75.31

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h, 14 h 00 à 18 h 00, sauf le vendredi 17 h 30, samedi de 8 h 30 à 12 h 00.

Crèche municipale Louise Michel - 2, avenue Paul-Vaillant Couturier - Tél. 425.47.54

Service scolaire - cantine scolaire - 127, rue Edmond Lévillé Tél. 425.48.97.

Du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 17 h 45 (sauf le mercredi), le samedi matin de 8 h 00 à 12 h 00.

Service municipal jeunesse et culture - 94, rue Jean-Jaurès - Le Palace - Tél. 425.07.93

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00, samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h à 17 h.

Bibliothèque Paul-Eluard - Rue des Déportés - Tél. 425.19.85
Lundi de 14 h à 17 h, mardi de 14 h à 18 h 30, mercredi de 9 h à 12 h, et de 14 h à 19 h, jeudi de 14 h à 18 h, vendredi de 14 h à 18 h, samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Bibliothèque Elsa-Triolet (Martinets) - Tél. 425.38.91

Mardi de 14 h à 19 h, mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30, jeudi de 14 h à 18 h, vendredi de 14 h à 18 h, samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Pour les jeunes.

Maison des jeunes et de la culture—Cavée d'Angy-Tél. 425.15.54.

Ouverte tous les jours, sauf le lundi de 14 h à 19 h et de 20 h à 23 h 00.

Pour les personnes âgées.

Foyer des Anciens - Rue des Déportés (près de la bibliothèque P. Eluard) : ouvert du lundi au samedi inclus, de 13 h 30 à 18 h 30. Le foyer est ouvert à toutes les personnes âgées, retraitées, sans aucun droit d'entrée à payer.

Office municipal des Sports.

De nombreux clubs existent : football, volley-ball, hand-ball, basket-ball, ping-pong, judo, gymnastique, tir à l'arc, tennis, pétanque, billard, athlétisme, gymnastique volontaire féminine et masculine, cyclisme, cyclo-tourisme, rugby.

Pour toutes informations en matière sportive, s'adresser à la salle des sports Marcel Coene, avenue Guy Moquet. Tél. 425.49.71 ou auprès des clubs.

LES PERMANENCES ADMINISTRATIVES

Caisse d'Allocations familiales de J'Oise (CAFO)

Chaque mardi de 14 h 00 à 16 h 00, au centre social de la Cafo, 2 rue A. Desnosse.

H.L.M.

Les 2^e et 4^e mercredi du mois, de 14 h 00 à 16 h 00, sous-sol B, à la mairie.

Office Public Intercommunal d'HLM 2, rue Albert-Tho-

mas - Creil - Tél. 455.12.56 -Bureau annexe, rue Bretagne, Compiègne - Tél. 420.27.98 et 440.27.98

Retraites complémentaires -

Le 4^e mercredi de chaque mois, sous-sol B, de 14 h 00 à 16 h 00, à la mairie.

Contrôleur des impôts -

Le dernier vendredi du mois, sous-sol, de 14 h 00 à 16 h, à la mairie.

**Mercerie - Bonneterie -
Nouveautés - Layette -**

Au Bouton d'Or

38, rue de la République
60160 MONTATAIRE - Tél. 425.57.32

Librairie - Papeterie

R. CAVELIER

57, rue de la République
60160 - MONTATAIRE - Tél. 425.75.07